

Réinventer l'agriculture :

Plan pour une agriculture soutenable en Provence

ANNEXE 5 : AGRICULTURE DURABLE

Rapport de la Commission Aménagement et attractivité du territoire

Rédacteur : Victoria LEMETTRE

Juin 2020

« Comment un système agricole qui somme toute a permis depuis dix mille ans le développement spectaculaire de l'humanité peut aujourd'hui en arriver à être remis en question ? »

Au-delà de la seule question juridique, les enjeux entourant l'agriculture s'insèrent au cœur des questions de développement durable, préoccupation prioritaire de l'ONU illustrée par ses Objectifs de Développement Durables².



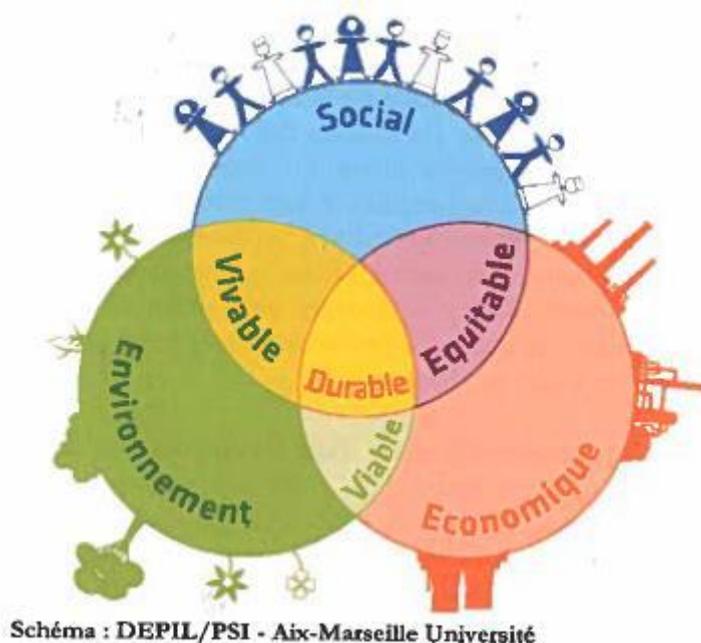
L'Agriculture durable est l'application du concept de développement durable à l'agriculture ; il s'agit de trouver comment penser l'agriculture de demain autour des trois piliers du développement durable, à savoir :

¹ Collectif, sous la dir. M.-L. Demeester et V. Mercier, *L'agriculture Durable - Essai d'élaboration d'un cadre normatif*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille - PUAM, 2018

² La locution « *Sustainable Development Goals* » a été traduite officiellement par « *Objectifs de Développement Durable* » ; or, le terme adéquat serait en réalité « *développement soutenable* » plutôt que de « *développement durable* ».

1. **Pilier Environnemental** : il vise à concilier impératifs de production et impératifs environnementaux (intrants chimiques, pollution des sols et des eaux, optimisation de l'utilisation des ressources naturelles, préservation de la biodiversité et des écosystèmes...), ceci dans le contexte d'urgence climatique que l'on connaît ;
2. **Pilier économique** : si la rentabilité ne peut plus être, comme elle l'a été après-guerre, la matrice de l'activité agricole, il est cependant fondamental d'assurer la viabilité et l'épanouissement économique de cette filière qui consiste en premier lieu à nourrir l'homme ;
3. **Pilier social** : parce que l'humain est au cœur de la notion même de développement durable, la protection des personnes, producteurs comme consommateur, figure parmi les enjeux prioritaires de l'agriculture du futur, qu'il s'agisse de protéger leur santé, leur intégrité, leur dignité ou de leur garantir l'équité.

L'agriculture durable s'illustre schématiquement de la façon suivante :



Elle peut donc se définir comme **une agriculture économiquement viable, écologiquement saine et socialement équitable**.

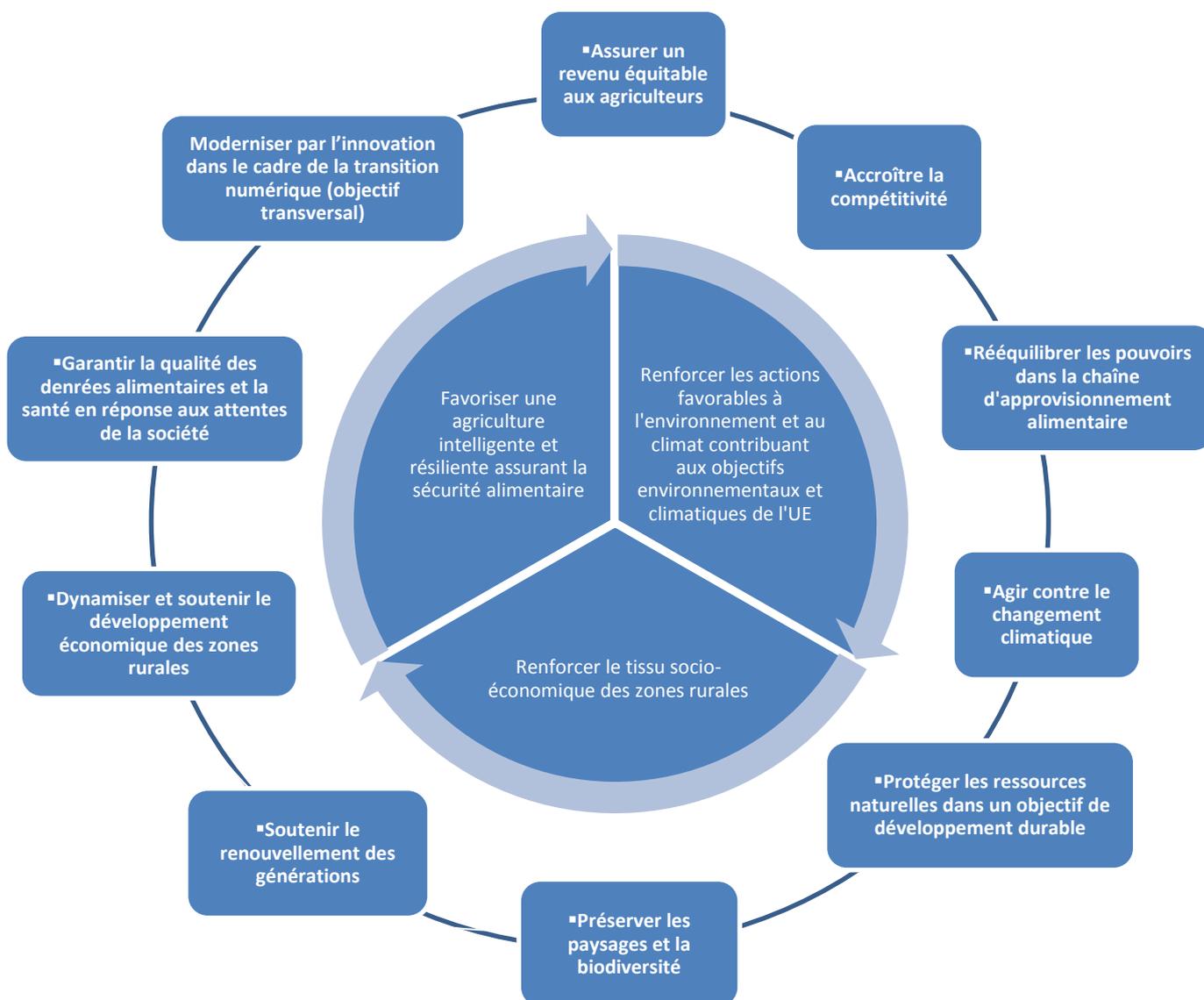
La notion d'agriculture durable, notamment au travers de l'agriculture biologique et de l'agroécologie, guide désormais l'ensemble des acteurs du secteur, du niveau international au niveau local.

En 2017, par exemple, les États-membres de l'Union européenne ont adopté un « *Nouveau consensus européen pour le développement* » qui vise à aligner l'action extérieure de l'Union Européenne sur ces Objectifs de Développement Durable.

Il est à noter, toutefois que l'Europe était déjà engagée dans ce mouvement bien antérieurement à cette prise de position officielle, ce qu'illustre notamment l'évolution de la Politique Agricole Commune (PAC) au fil des ans. En effet, si historiquement, la PAC, première politique commune de la construction européenne, avait pour objectif premier de placer l'Europe en situation d'autosuffisance alimentaire, depuis 2000, un 2nd pilier, reposant sur le principe de l'investissement pour l'avenir, est venu s'ajouter au 1^{er} pilier (soutien à l'existant) pour introduire au système européen de soutien à l'agriculture, un volet environnemental. Puis,

en 2015, la « nouvelle PAC » introduit expressément la notion de développement durable, visant l'impérieuse nécessité d'une « alimentation saine, durable et de qualité pour tous ».

Enfin, le projet de réforme dit « PAC post-2020 » actuellement en cours de négociation entre États-membres de l'Union introduit l'obligation pour chaque État-membre d'élaborer un plan stratégique national (PSN PAC) unique définissant les interventions et les modalités de mise en œuvre de la PAC à l'échelle nationale, couvrant les deux piliers de la PAC et répondant à 3 objectifs généraux et 9 sous-objectifs :



Ce projet de PAC post-2020 qui prévoit notamment l'affectation de 40 % du budget de la PAC à l'environnement semble témoigner d'un véritable changement de paradigme à Bruxelles où la question du développement durable prend désormais toute sa place. Des critiques se sont cependant fait jour car le projet ne prévoit pas de mesure permettant de fiabiliser l'adéquation de l'utilisation des ressources à l'objectif poursuivi.

Au niveau national, depuis 2012 et le projet « Agriculture : produisons autrement », le Ministère de l'Agriculture œuvre également à faire du développement durable un fondement de ses orientations. En 2014, la Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt puis, en 2017, le programme agro-

ambition posent les premiers jalons de cette démarche. En parallèle, des structures institutionnelles ayant pour objet de promouvoir l'agriculture durable se développent ou se renforcent pour agir en ce sens : il en va ainsi des Plans Régionaux d'Agriculture Durable (PRAD) ou du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement.

Les objectifs de l'agriculture durable essaient peu à peu l'ensemble des acteurs et cadres du secteur. Ainsi, on les retrouve dans les documents de planification urbaine (ex : SCOT, PLU...), dans les principes directeurs des autorités de tutelle et acteurs touchant de près ou de loin à ce secteur (agences opérateurs du Ministère de l'Agriculture, chambres d'agriculture, ADEME, SAFER, MSA,...).

Au niveau local, les collectivités territoriales (Agenda 21, plans climat) comme le secteur privé, dans le cadre des politiques RSE, sont également de plus en plus engagées sur ces questions (Pernod-Ricard, Panzani...).